

DIAGNOSTIC DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

2022

SOMMAIRE

Sommaire	2
I. Historique et cadre légal du CISPDP	3
II. Objectifs du diagnostic	4
III. Présentation de la Stratégie Nationale 2020-2024	4
IV. Méthodologie du Diagnostic	6
V. Chiffres Clés sur le Territoire	9
VI. Présentation des Résultats du Diagnostic par axes.....	21
VII. Conclusion	40
Liste des Acteurs rencontrés en entretien dans le cadre du diagnostic	41
Sources	44

I. HISTORIQUE ET CADRE LEGAL DU CISPD

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CLSPD**) et Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CISPD**) ont été créés par le décret du 17 juillet 2002 et renforcés par la loi du 5 mars 2007 qui les rendent obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants (5000 habitants depuis la loi Sécurité globale du 25 mai 2021).

Il s'agit d'**instances de concertation** sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Les missions de ces instances sont de :

- Définir les priorités du territoire en matière de prévention de la délinquance à partir d'un diagnostic partagé,
- Favoriser la mise en réseau de l'ensemble des acteurs,
- Concevoir et coordonner le programme d'actions du territoire,
- Evaluer les actions menées.

Sur le **territoire de Lannion Trégor Communauté**, les politiques contractuelles de prévention et de sécurité articulant les communes et l'Etat existent depuis 1992. Ainsi, des CLSPD ont été mis en place dans les communes de Lannion et de Perros-Guirec.

En 2005, la compétence est transférée à la Communauté d'Agglomération, induisant la mise en place d'un CISPD.

➤ QUELQUES DATES CLES

2005 : Les politiques contractuelles de sécurité et prévention de la délinquance deviennent compétence de Lannion-Trégor Agglomération.

2009 - 2010 : Réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité.

2011 - 2012 : Elaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Fév. 2013 : Signature du « Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2015 » ; Identification des axes prioritaires de la stratégie nationale 2013-2017.

Janvier 2014 : Délégation au CIAS de Lannion-Trégor Communauté (LTC) de la compétence prévention de la délinquance/ CISPD.

Janvier 2015 : Elargissement du territoire de LTC à 38 communes.

Décembre 2015 : Signature d'un avenant au « Contrat Local de Sécurité 2016-2017 » qui prolonge ce contrat

Janvier 2017 : Elargissement du territoire de LTC à 57 communes.

Mars 2020 : Publication de la nouvelle Stratégie Nationale de la Prévention de la Délinquance 2020 - 202

II. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Le dernier diagnostic local de sécurité sur le territoire a été effectué en 2009 par la cabinet ARESS.

A la faveur de la publication de la nouvelle Stratégie nationale de prévention de la délinquance en 2020, l'agglomération a souhaité réaliser un nouveau diagnostic de territoire.

A la différence du précédent diagnostic, qui portait principalement sur la question de la sécurité, celui-ci porte principalement sur les questions de prévention de la délinquance, cœur de la stratégie nationale. Bien évidemment, les chiffres et tendances éclairant la situation de la sécurité sur le territoire viendront éclairer les priorités en termes de prévention de la délinquance.

Les objectifs du présent diagnostic sont les suivants :

- Faire un **point d'étape** sur le fonctionnement du CISPD en associant les acteurs du territoire élargi aux 57 communes,
- **S'approprier la Stratégie nationale 2020-2024** de prévention de la délinquance,
- **Prioriser les actions** à mener sur le territoire en fonction des remontées de besoins et de la réalité du territoire,
- Définir une **feuille de route** du CISPD pour les années à venir, matérialisée dans un Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

III. PRESENTATION DE LA STRATEGIE NATIONALE 2020-2024

Attendue pour remplacer la précédente stratégie 2013-2017, la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, **publiée en mars 2020**, est résultat d'une consultation entre les ministères concernés, les associations d'élus et les acteurs associatifs.

Elle est complétée par une **Circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020**, invitant les préfets à la décliner territorialement. Cette mise en œuvre repose, notamment, sur la mobilisation et le renforcement des Conseils de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 se décline en **4 axes, eux-mêmes déclinés en 40 mesures et 43 outils**, que l'on retrouve en 2 tomes en suivant ce lien :

[Les 40 mesures de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance 2020/2024 - Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation \(cipdr.gouv.fr\)](#)

Il est à noter que la stratégie nationale ne prend plus en compte la question de la prévention routière ni de la radicalisation, qui font l'objet de politiques publiques hors du champ du CISPD.

La stratégie met également l'accent sur la place importante de l'initiative locale et le droit à l'expérimentation.

➤ LES 4 AXES DE LA STRATEGIE NATIONALE 2020-2024 ET LEURS ELEMENTS DE SYNTHÈSE :

AXE 1- Les jeunes: Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Il s'agit de l'axe le plus dense et fourni de la stratégie. La nouveauté de cet axe par rapport à la précédente stratégie est l'accent mis sur la prévention de la délinquance chez les moins de 12 ans, afin d'agir au plus tôt. Les priorités des actions à mettre en œuvre doivent permettre de travailler à :

- **L'identification des jeunes** exposés à la délinquance et des nouvelles formes de délinquance,
- **La sensibilisation et l'éducation** auprès des jeunes : prévention primaire qui vise un public large en amont de fragilités repérées,
- **Le renforcement de la prise en charge** des jeunes en mobilisant de nouveaux outils, en lien avec les partenaires de l'éducation, de la santé et de l'insertion : prévention secondaire (vise à prévenir la dégradation de fragilités repérées) et tertiaire (vise à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion).

AXE 2- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Il s'agit de protéger les personnes vulnérables le plus en amont possible et adapter les interventions des acteurs pour mieux recevoir les victimes: personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violence, mineurs. L'objectif de cet axe est de **repérer les personnes vulnérables** pour permettre aux différents opérateurs du territoire de les **accompagner ou de les orienter vers les dispositifs compétents**. Comme pour le premier axe, le réseau de partenaires présents sur le territoire est très important. L'accompagnement doit être renforcé par le déploiement des ISCG (Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie).

AXE 3- La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

C'est une des nouveautés de la stratégie nationale : il s'agit d'associer la population à la production de tranquillité publique, par des outils de **participation citoyenne** tels que la médiation, les marches exploratoires dans les quartiers, etc. La **société civile** doit également être sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes: monde sportif, entrepreneuriat engagé, notamment.

AXE 4- Le territoire: vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

Chaque territoire doit adopter une **stratégie cohérente avec ses réalités, coordonnée efficacement** par les acteurs du territoire dans une gouvernance redéfinie : pilotage par le préfet de département, articulation du rôle du maire et du président d'intercommunalité, soutien de l'échelle nationale à la mise en œuvre de la stratégie de prévention de la délinquance.

IV. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

La phase de recueil des éléments de diagnostic s'est étendue de **septembre 2021 à mars 2022**.

Voici les différentes démarches qui ont permis de recueillir la matière nécessaire :

1- ANALYSE DES ECHANGES DES CELLULES DE CITOYENNETE

Ces cellules se sont tenues en septembre 2021 dans les différents pôles de l'agglomération:

- Pôles de Lannion et de Cavan, le mercredi 15 septembre au matin ;
- Pôle de Perros-Guirec, le mercredi 15 septembre l'après-midi ;
- Pôles de Tréguier et de la Presqu'île de Lézardrieux, le mardi 28 septembre l'après-midi ;
- Pôles de Plestin-les-Grèves et de Plouaret, le mercredi 29 septembre l'après-midi.

La loi du 5 mars 2007 a institué la création de **Cellules de citoyenneté et de tranquillité publique**, outil de mise en œuvre de la politique du CISP.

Leurs objectifs sont multiples :

- **Procéder à un état des lieux** de la délinquance et de l'insécurité sur le territoire, en identifiant le ou les préoccupations de chaque institution présente,
- **Fixer des objectifs** de travail en commun,
- **Développer** la mise en œuvre de **réponses adaptées**,
- **Evaluer** les effets du travail réalisé.

La particularité de ces Cellules de citoyenneté et de tranquillité publique est d'être plus ouvertes sur les questions de citoyenneté, de tranquillité, de mieux vivre ensemble, que sur le seul registre de la sécurité.

Ces Cellules ont vocation à être réunies une fois par an.

Composition des cellules :

- Le Sous-Préfet
- Le Président de Lannion-Trégor Communauté
- Le Procureur
- Les Maires des communes du pôle
- Les Responsables de la Police et/ou de la Gendarmerie
- L'Inspecteur d'académie de secteur
- Les services d'action sociale du Conseil Départemental
- Un représentant des associations : Beauvallon (Prev'22), AMISEP, CIDFF, Mission Locale
- La Déléguée départementale aux droits des femmes
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- Les responsables de la gestion locative des 3 bailleurs sociaux : Armorique Lannion, BSB-Les Foyers, Côtes d'Armor Habitat
- Les services concernés du CIAS de Lannion-Trégor Communauté

- Les Responsables d'établissement secondaire et universitaire
- Eventuellement, des Responsables des services municipaux : DGS, Police municipale, CCAS, Service Jeunesse ou partenaires associatifs qualifiés.

L'animation des cellules est assurée conjointement par le Sous-Préfet et le Président du CIAS de Lannion-Trégor Communauté, en charge de la gestion de ce dossier.

2- ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le CISPD regroupe plus de 120 structures du territoire que l'on peut classer en 4 catégories :

- **REPRESENTANTS DE L'ÉTAT :**
 - Préfecture des Côtes d'Armor
 - Sous-Préfecture de Lannion
 - Services Départementaux :
 - Education Nationale (DASDEN)
 - Jeunesse, Engagement, Sport (SDJES – EN)
 - Emploi, Travail, Solidarités (DDETS)
 - Sécurité publique (DDSP)
 - Commissariat de Police de Lannion
 - Gendarmerie de Lannion
 - Tribunal Judiciaire TGI
 - SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
 - PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES :**
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 - Maison du Département de Lannion
 - Lannion Trégor Communauté
 - CIAS de Lannion Trégor Communauté
 - 57 communes du territoire de Lannion Trégor Communauté, leurs CCAS et Services Jeunesse
- **REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :**
 - 8 collèges
 - 4 lycées
 - 3 établissements supérieurs
 - Associations de parents d'élèves
- **REPRESENTANTS DES PARTENAIRES SOCIAUX :**
 - 3 bailleurs sociaux
 - Une vingtaine d'associations du secteur social, santé, insertion, justice

Entre janvier et mars 2022, 29 entretiens ont été conduits auprès de 46 personnes représentatives de 5 familles d'acteurs et des différents pôles territoriaux de l'agglomération

Acteurs éducation/jeunesse	Acteurs sociaux	Acteurs de la justice	Acteurs de la sécurité	Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements scolaires: <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Le Dantec - Collège-Lycée St Joseph-Bossuet • Etablissements supérieurs: <ul style="list-style-type: none"> - IUT - ENSSAT - IFPS • Services Enfance-Jeunesse: <ul style="list-style-type: none"> - Perros-Guirec - Plestin les Grèves - Lannion - CIAS Lannion Trégor Communauté • Associations: <ul style="list-style-type: none"> - Beauvallon (Prévention spécialisée et PAEJ) - Mission Locale Ouest Côtes d'Armor - Habitat Jeunes en Trégor Argoat 	<ul style="list-style-type: none"> • CCAS: <ul style="list-style-type: none"> - Lannion - Tréguier - Plestin les Grèves • MDD de Lannion: <ul style="list-style-type: none"> - Service Action Sociale de Proximité - Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie • Centres sociaux de Lannion: <ul style="list-style-type: none"> - L'Horizon - St Elivet • Bailleurs sociaux: <ul style="list-style-type: none"> - Terre d'Armor Habitat • Associations: <ul style="list-style-type: none"> - AMISEP Kerlann - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation • Protection Judiciaire de la Jeunesse • Association Départementale d'Alternatives Judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Commissariat de Police de Lannion • Compagnie de Gendarmerie de Lannion 	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation aux droits des femmes et à l'égalité • Direction des Sécurités

La liste complète des personnes entretenues se trouve en annexe. Qu'elles soient remerciées pour leur disponibilité et le temps consacré aux entretiens.

3- PERSONNES ET RESEAUX RESSOURCES

Ont été mobilisées en tant que personnes ou réseaux ressources pour la réalisation du diagnostic :

- Mme Françoise NIHOARN, élue à Lannion-Trégor Communauté en charge de la politique de la Ville, prévention de la délinquance et des gens du voyage
- D'anciens coordinateurs ou animateurs du CISPD sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, en particulier Mme Nadia LEROY, Mr Hervé CAMUS et Mr Eddy PENVEN
- Des coordinateurs CISPD d'autres territoires du département, en particulier Mme Emeline MAZURIE, Chargé de développement social du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération
- Le réseau RN3C, Réseau National des Coordinateurs-trices de CISPD (R), CLSPD (R) et CMSPD

Que ces personnes soient remerciées pour leur disponibilité et le temps consacré aux échanges.

4- DOCUMENTS RESSOURCES

La réalisation du diagnostic s'est appuyée sur une série de ressources documentaires, ayant permis l'approfondissement d'un certain nombre de données et de réflexions. Leur liste se trouve en annexe.

V. CHIFFRES CLES SUR LE TERRITOIRE

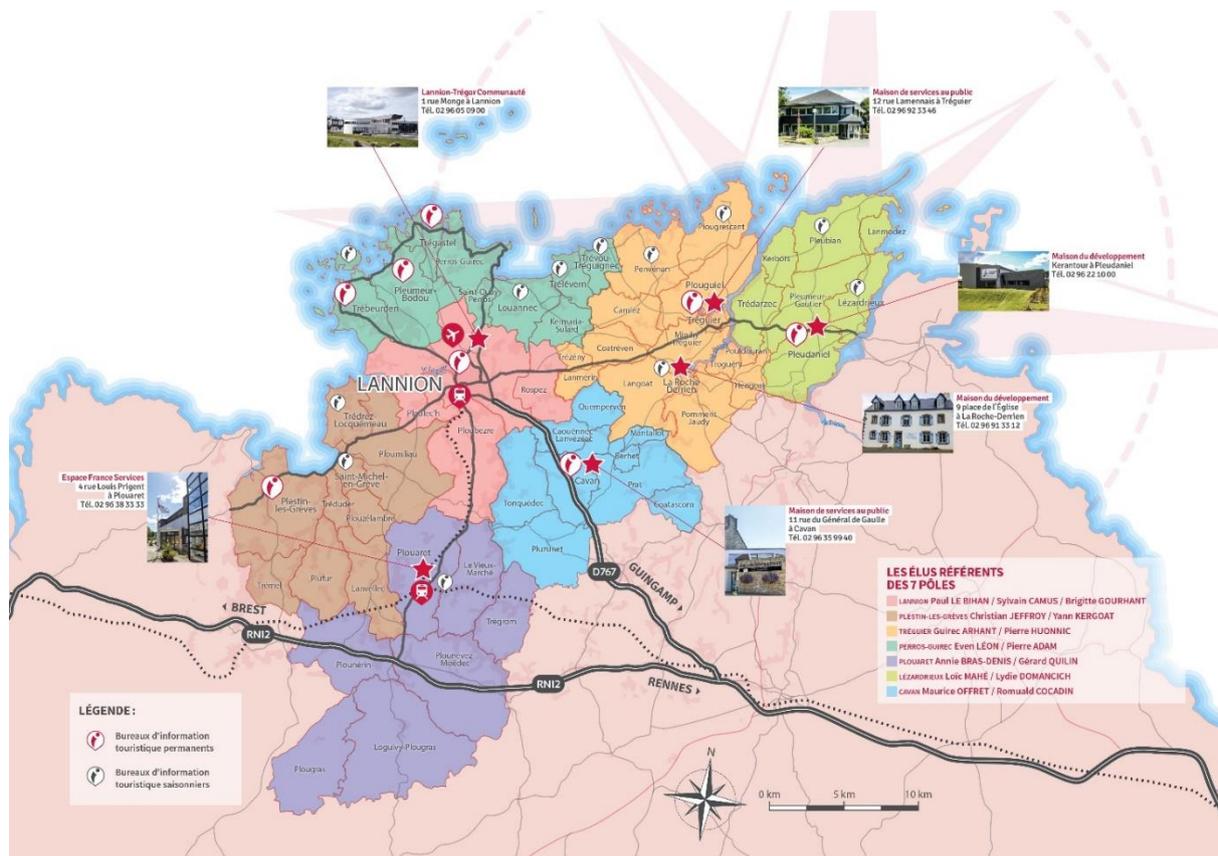
1. TERRITOIRE, POPULATION ET FACTEURS DE FRAGILITE

Le territoire

La communauté d'agglomération, Lannion-Trégor Communauté, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle rassemble, depuis le 1^{er} janvier 2017, 57 communes pour 103 412 habitants (Insee 2020) sur un territoire de 919 km².

Le territoire se structure en sept pôles territoriaux majeurs, Lannion, Perros-Guirec, Plestin-Les-Grèves, Plouaret, Cavan, Tréguier et Lézardrieux, qui revêtent chacun leurs spécificités. En effet, le territoire intercommunal est très contrasté : il est à la fois rural, littoral et urbain.

La commune de Lannion concentre 20 % de la population du territoire, devant la commune de Perros-Guirec (7 %).



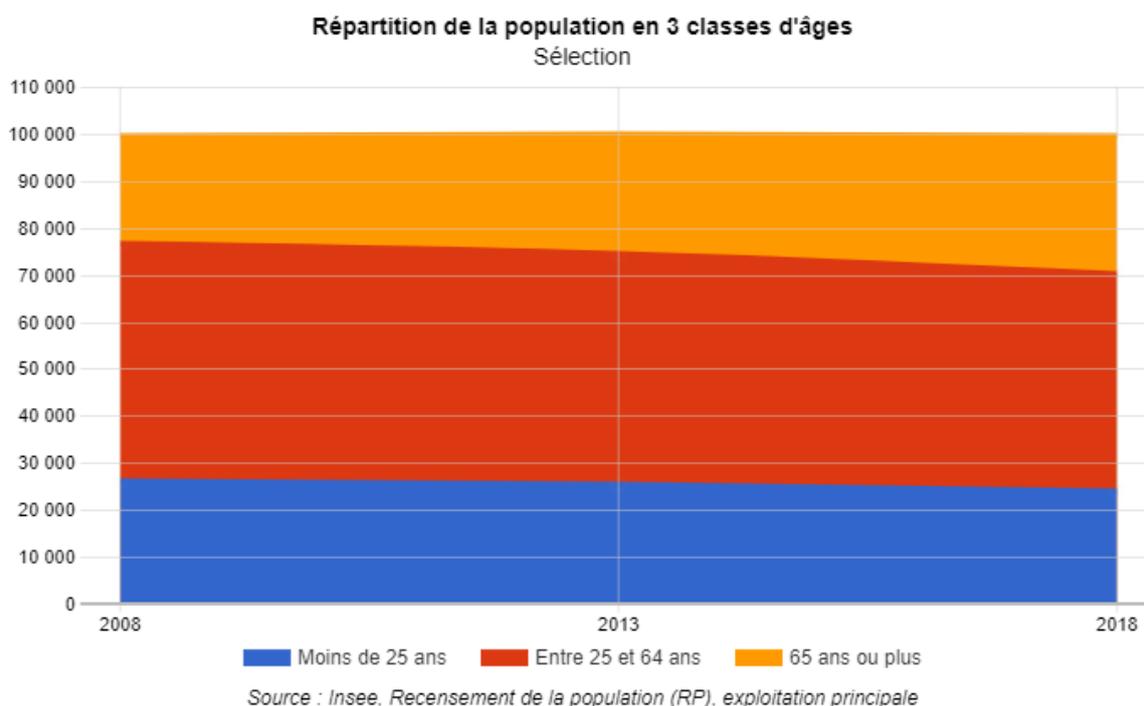
Selon l'Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire de Lannion Trégor Communauté réalisée par le bureau d'études Compas en 2021, la tendance démographique est à la stabilité sur le territoire, dans une dynamique proche de celle du département.

La population : répartition par tranches d'âge

La répartition de la population du territoire en 3 classes d'âge met en exergue le vieillissement de la population, et une diminution continue de la part des actifs et de celle des jeunes.

En 2018, selon l'INSEE,

- 29.4% de la population a plus de 65 ans (soit près de 10 points de plus que la moyenne nationale)
- 46.4% de la population a entre 25 et 65 ans (soit 4 points de moins que la moyenne nationale)
- 24.2% de la population a moins de 25 ans (soit 5.5 points de moins que la moyenne nationale)



Les facteurs de fragilité socio-économiques

Les indicateurs de fragilité socio-économiques n'expliquent pas l'ensemble des faits de délinquance observés, et il serait préjudiciable d'assimiler systématiquement trajectoire sociale et délinquance. Néanmoins, ils constituent des facteurs de risque qui peuvent permettre d'orienter les politiques sociales et les politiques de prévention de la délinquance.

• Taux de chômage

En 2020, selon l'INSEE, le taux de chômage annuel moyen s'élève à 7.4% sur la zone d'emploi Lannion (France : 8%, Côtes d'Armor : 7%). Les jeunes sont particulièrement exposés au chômage, et fragilisés par la crise sanitaire : en Côtes d'Armor, le taux de chômage des 15-24 ans d'élève à 18,5% (France : 20.2%).

• Taux de pauvreté

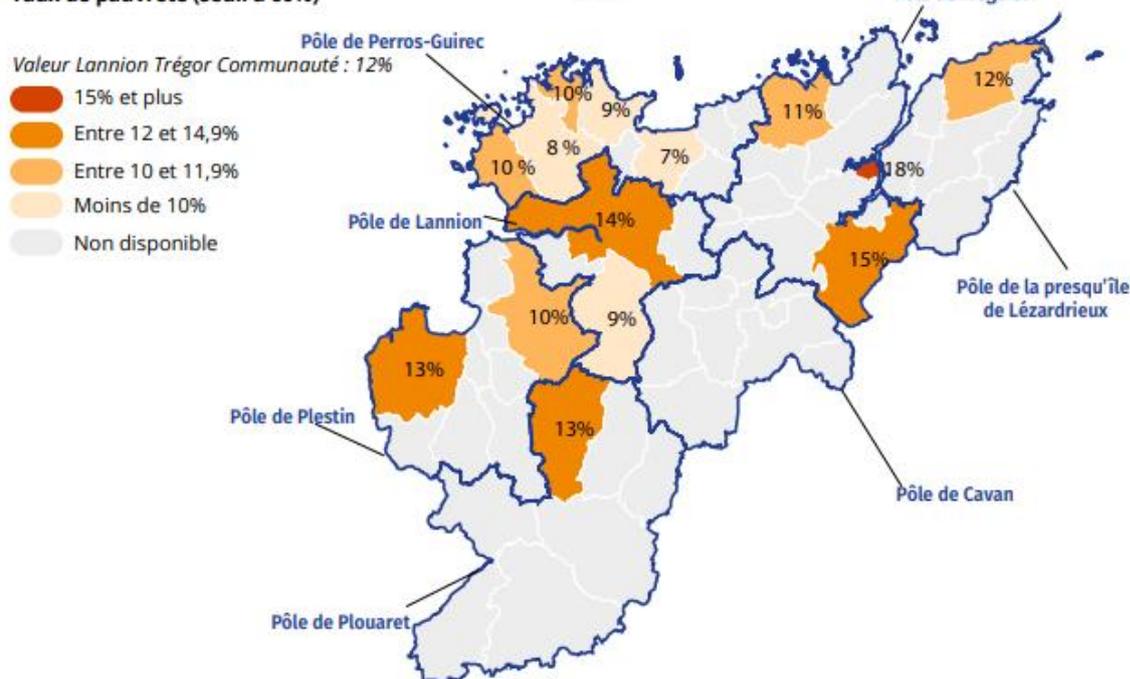
Selon l'Analyse des Besoins sociaux de 2021, 11 420 personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 1 063€/mois/UC sur LTC, soit 12% de la population : une proportion inférieure aux tendances nationales (15%) et identique au département;

La pauvreté est présente sur l'ensemble du territoire, concentrée sur certains pôles et plus diffuse ailleurs: elle est surreprésentée sur la ville centre (Lannion) mais aussi sur La Roche-Jaudy (15%) et Tréguier (18%). Les habitants des communes de Plouaret et de Plestin-Les-Grèves sont également relativement exposés au risque de pauvreté (taux de 13%).

Le taux de pauvreté en 2018

Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas

Taux de pauvreté (seuil à 60%)



• Structures familiales

Selon l'Analyse des Besoins Sociaux de 2021, **2 800 familles du territoire sont monoparentales**, soit une proportion sur LTC (24%) identique aux tendances nationales et départementales :

- des familles monoparentales surreprésentées sur le pôle de Lannion (28%), qui vivent majoritairement dans le parc de logement locatif (social ou privé) ;
- une proportion moindre, mais des effectifs qui restent toutefois importants, sur les pôles de Cavan et la presqu'île de Lézardrieux ;

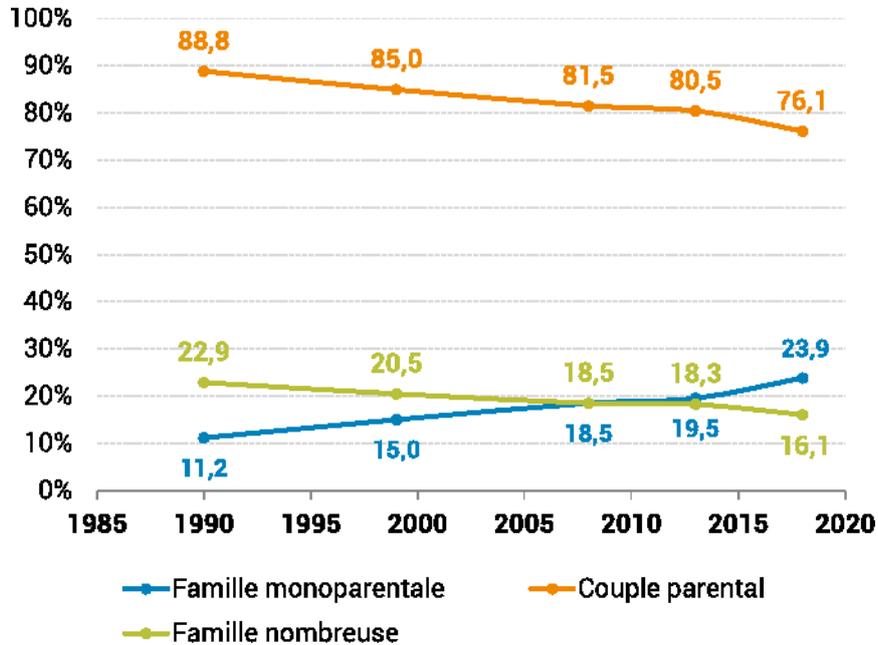
On observe une **tendance à la hausse** des familles monoparentales depuis 5 ans (+430 familles) sur LTC, pendant que **les familles couples** tendent à **diminuer** (- 810 familles). Près de 30% des familles

monoparentales vivent avec moins de 1 063€/mois/UC, soit un risque de pauvreté 3 fois plus élevé que pour les familles couples (9%).

Type de familles avec enfant(s)

Source : Insee, RP 1990-2018 - Traitements © Compas

Lannion-Trégor Communauté



▪ Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Sur le territoire, elle concerne les quartiers Ar Santé-Les Fontaines et Ker Uhel, situés à Lannion. Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique.

Le Contrat de Ville 2015-2022, cadre d'action de la politique de la ville, est animé et coordonné par la Responsable de la Cohésion Sociale du CIAS, en partenariat avec la Ville de Lannion.

2. CARACTERISTIQUES DE LA DELINQUANCE SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, les forces de sécurité sont représentées par la Police Nationale d'une part, avec le commissariat de Lannion, et par la Gendarmerie qui couvre tout le reste de l'agglomération. L'étude des chiffres et les analyses des forces de sécurité nous livrent des informations importantes sur les caractéristiques de la délinquance. Toutefois, les évolutions des chiffres sur les 3 dernières années sont à analyser avec précaution du fait des événements liés à la crise sanitaire.

- **Chiffres 2021 de la Police Nationale**

	2019	2020	2021	Evolution
Faits constatés	1125	843	1088	29,06 %
Vols à main armée	0	4	0	-100,00 %
Vol avec violence	9	1	6	500,00 %
Vols avec / sans effraction	49	37	50	35,13 %
Vols d'automobiles	7	5	7	40,00 %
Vols à la roulotte	29	33	45	36,36 %
Vols à la tire	17	11	17	54,55 %
Dégradations	108	75	122	62,66 %
Incendies volontaires	8	3	6	100,00 %
<i>Sous-total</i>	227	169	253	49,70 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique				
Violences physiques	8	1	6	500,00 %
Harcèlement agressions sexuelles mineurs	5	7	10	42,85 %
Harcèlement agressions sexuelles majeurs	10	6	4	-33,33 %
Menaces de violence	37	54	54	-
<i>Total</i>	60	68	74	8,82 %
Indicateur des atteintes aux biens	586	355	517	45,63 %
Infractions économiques et financières	138	107	131	22,43 %
Infractions relevées par l'action services	150	93	131	40,86 %

Selon le Commandant de police de Lannion Daniel KERDRAON, les indicateurs de l'année 2020 ne sont pas révélateurs du fait du contexte de la crise sanitaire et de ses mesures exceptionnelles de confinement et de restriction des personnes. Il apparaît plus opportun de comparer l'année 2021 avec l'année 2019. On observe donc que le nombre de faits constatés est de 1088 en 2021, et de 1125 en 2019. Le niveau de délinquance est stable sur Lannion : c'est un niveau bas.

- La **délinquance sur la voie publique** est en baisse constante depuis plusieurs années. Les cambriolages sont en diminution sur 5 ans successifs (115 en 2017, 50 en 2021), une diminution qui peut être portée au crédit d'une plus forte présence policière sur la voie publique et de l'opération « tranquillité vacances ».
- En matière de **lutte contre les stupéfiants**, en 2021 le commissariat a assuré 82 procédures contre les petits trafics de stupéfiants (75 en 2020).
- **Les violences intrafamiliales** sont en augmentation. Il s'agit d'une tendance nationale, renforcée par l'effet des confinements successifs et par la libération de la parole sur ce sujet. Les victimes viennent plus facilement déposer plainte dans les commissariats. De plus, l'action de l'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie permet de sensibiliser les victimes sur l'importance de la nécessité de judiciaireiser les faits.
- **Les violences sexuelles** sur mineurs sont en augmentation, du fait d'une libération de la parole sur ce sujet. Beaucoup de jeunes adultes viennent déposer plainte pour des faits dont elles ont été victimes plusieurs années auparavant.
- **L'accidentologie** est relativement faible à Lannion : 31 accidents corporels en 2021, dont un mortel.

- **Chiffres 2021 de la Gendarmerie :**

La Gendarmerie intervient sur l'arrondissement de Lannion et de Paimpol et comprends 112 gendarmes, 7 brigades, une brigade avec des gens en civils dédiée au judiciaire et 1 peloton dédié aux interventions et patrouilles sur des lieux de délinquance.

	2019	2020	2021	Evolution
Faits constatés	2024	1824	1706	-6 %
Vols à main armée	0	1	1	0 %
Vol avec violence	4	6	7	17 %
Vols avec effraction	168	150	156	4 %
Vols d'automobiles	24	27	17	-37 %
Vols à la roulotte	102	50	47	-6 %
Vols de deux roues	14	19	12	-37 %
Vols à la tire	52	37	20	-46 %
Dégradations	132	126	128	2 %
Incendies volontaires	15	11	18	64 %
<i>Sous-total</i>	511	427	406	-5 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique				
Violences physiques non crapuleuses	134	244	204	-16 %
Violences physiques crapuleuses	4	6	7	17 %
Violences sexuelles	49	34	64	88 %
Menaces de violence	59	80	83	4 %
<i>Total</i>	246	364	358	-2 %
Indicateur des atteintes aux biens	973	752	664	-12 %
Infractions économiques et financières	444	330	364	10 %
Infractions révélées par l'action services	79	124	180	45 %

Selon le Commandant de Gendarmerie Alban NOGUES, une diminution des **atteintes aux biens** et aux personnes est constatée. En revanche, les **violences sexuelles** ont augmenté.

La diminution observée de la **délinquance générale** depuis 5 ans est notamment liée à la situation atypique de la crise COVID (établissements fermés, évènements estivaux annulés, baisse de l'activité estivale) mais également par la présence accrue des gendarmes sur la voie publique.

Au niveau de la **sécurité routière** : en 2021 27 accidents ont été constatés et 3 morts. Les causes principales sont l'alcool et la vitesse.

Les priorités opérationnelles sont :

- **La Lutte contre les VIF (Violences Intra Familiales)**, sujet sensible qui a fait l'objet de 275 interventions pour l'année 2021. Ce chiffre est stable en comparaison à 2020 durant laquelle 277 interventions avaient été recensées. Entre 2019 et 2020 une hausse de 44% avait été observée. Ces interventions font appel à un protocole d'intervention particulier, une procédure qui est initiée avec un placement de garde à vue ou au moins un renseignement judiciaire pour informer l'autorité judiciaire des faits, de la saisine de l'intervenante sociale de la gendarmerie, et des reprises de contacts avec la victime après

les faits. Des référents VIF sont à disposition dans chaque brigade et organisent des séminaires avec les élus.

- **La lutte contre les produits stupéfiants** avec au 1^{er} janvier 2022, la création du **Groupe Stups départemental** basé à st Briec, et le développement des amendes forfaitaires. Les zones rurales et périurbaines sont impactées par le trafic de stupéfiants.
- **La volonté de proximité avec les élus.** Les élus, pour la gendarmerie sont un appui important. Il est mis en œuvre le dispositif « **PPL** » (présents pour les élus) pour effectuer des échanges réguliers et mener un diagnostic territorial pour l'ensemble des brigades.
- **Une empreinte terrain** qui se traduit par une présence accrue des gendarmes et policiers en patrouille pédestre, vtt ou par le biais du dispositif « tranquillité vacances », « tranquillité entreprise » ; « voisin vigilant ».

La police comme la gendarmerie notent l'impact fort de la consommation de substances (alcool, stupéfiants) sur les faits de délinquance constatés.

- **Chiffres 2022 du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) :**

Sur le territoire de LTC, le SPIP suit, au 1^{er} mars 2022, 296 personnes pour 349 mesures.

- 80% des mesures sont des mesures probatoires qui comportent majoritairement une obligation de suivre des soins,
- 8% recouvre les mesures de travail d'intérêt général pour un total de 3015 heures,
- 5% des personnes sont emprisonnées à la maison d'arrêt de Saint Briec,
- 3% sont porteuses d'un bracelet électronique.

TRANCHES D'AGE	
18-25ans	40
25-35 ans	82
35-45 ans	106
45-55 ans	81
55-65 ans	34
+ 65 ans	7
TOTAL	349

Source : SPIP des Côtes d'Armor

Les plus jeunes (18-25) représentent 11% de la population condamnée.

Un nombre important de personnes d'âge mûr est pris en charge ce qui résulte majoritairement de problématiques d'addiction anciennes qui favorisent la commission d'infractions routières et de violences.

En résumé

- **De manière générale, il s'agit d'un territoire peu criminogène**, l'enjeu des forces de sécurité étant de maintenir ce niveau bas pour préserver la qualité de vie
- **Pas de phénomène de violence ou de délinquance forte, y compris chez les jeunes**
- Néanmoins on peut noter:
 - Des passages à l'acte fréquents sous **emprise d'alcool ou de stupéfiants**, entraînant bagarres, agressions, conduites à risques, dégradations, etc.,
 - Du **trafic de stupéfiants** en milieu urbain comme en milieu rural,
 - Une augmentation des **violences intrafamiliales**, surtout depuis la crise sanitaire,
 - De la **violence scolaire**, en primaire puis dans le secondaire (phénomènes de harcèlement et de cyber harcèlement),
 - Des phénomènes de **regroupement de jeunes** en bas d'immeubles (QPV), ou en zones rurales, occasionnant dégradations et incivilités,
 - Une montée des **comportements agressifs envers les élus** du territoire,
 - Des phénomènes d'**escroqueries** sur Internet,
 - Des phénomènes isolés de **prostitution**.

3. ECLAIRAGES THEMATIQUES SUR LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES OBSERVEES

• L'alcool

Le tableau de bord des addictions en Bretagne, réalisé en 2017 par l'Observatoire Régional de la Santé de Bretagne (ORSB), présente une situation défavorable de la Bretagne comparativement à la France:

- A l'entrée au collège, plus de 4 collégiens sur 10 ont déjà bu de l'alcool ;
- Expérimentation de l'ivresse alcoolique : plus précoce en Bretagne (15 ans) ;
- Accessibilité à l'alcool perçue comme plus facile en Bretagne qu'en France par les lycéens ;
- Usage régulier d'alcool chez les 18-30 ans plus important qu'à l'échelle nationale ;
- Des ivresses régulières 2 fois plus répandues chez les jeunes Bretons de 17 ans ;
- Région la plus concernée par le taux d'interpellations pour ivresse manifeste sur la voie publique.

• Les stupéfiants

Le baromètre santé 2017, établi par Santé Publique France et l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, le cannabis est la substance la plus diffusée en France. En 2017, 44,8% des Français l'ont expérimenté, un taux en constante augmentation. Toutes les générations sont concernées, et l'usage quotidien est en hausse depuis ces dernières années, notamment chez les tranches d'âge plus âgées (de 35 à 54 ans).

D'après le document « Les addictions en Bretagne - Tableau de bord 2017 », les bretons de 15 à 64 ans ont été plus nombreux qu'en France à expérimenter le cannabis, le poppers, les champignons hallucinogènes, la cocaïne et l'ecstasy.

• Les violences intrafamiliales

Selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020, en moyenne un décès est enregistré tous les trois jours en France. En 2020, 125 décès liés à des violences dans le couple ont été enregistrés, contre 173 en 2019 et 149 en 2018.

Les victimes et les auteurs peuvent être caractérisés :

- 82% des victimes sont des femmes (chiffre stable depuis 2006) ;
- 35% des femmes étaient déjà victimes de violences antérieures ;
- 82% des auteurs sont des hommes ;
- Dans 52 % des cas, la présence d'au moins une substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur et/ou de la victime (alcool, stupéfiants, médicaments psychotropes) est constatée au moment des faits.

De plus, 14 enfants mineurs sont décédés dans la sphère familiale, victimes d'infanticides ou dans un contexte de violences conjugales (contre 25 en 2019).

D'après l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité 2019 », en moyenne sur la période 2011-2018, le nombre annuel de personnes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences conjugales est estimé à 300 000. Les femmes représentent à elles seules 72% des victimes de violences conjugales dans leur

ensemble et la presque quasi-totalité des victimes quand il y a des violences sexuelles. Seulement 14% ont porté plainte.

Dans le département des Côtes d'Armor, en 2019, 1 112 femmes ont été victimes de violences conjugales, contre 979 en 2018 soit une hausse de 14%.

- **La sécurité publique**

Selon l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité 2019 », en Bretagne 8% de la population se sent en insécurité dans son quartier ou son village, et 10% renoncent souvent ou parfois à sortir de chez eux pour des raisons d'insécurité. Les femmes se sentent davantage en insécurité, tout comme les jeunes. Le sentiment est aussi plus élevé parmi les personnes ayant un niveau de vie modeste, les chômeurs, les inactifs et les habitants de quartiers prioritaires.

En lien avec la sécurité publique, les agressions envers les maires et adjoints sont en constante augmentation. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les agressions physiques contre les élus ont augmenté de 47% sur les onze premiers mois de 2021, par rapport à la même période l'année précédente. 1186 élus ont été pris pour cible. Les élus du territoire de Lannion Trégor Communauté font remonter cette hausse des incivilités et des agressions, due en partie au contexte sanitaire.

- **Les violences en milieu scolaire**

D'après le document « Politique française de lutte contre le harcèlement entre élèves » du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 5 novembre 2020, le phénomène de harcèlement scolaire touche chaque année un peu plus de 5% de la population scolaire :

- 12% des élèves en école primaire
- 5,6% d'élèves en collège
- 4,1% au lycée

Plusieurs points importants figurent dans l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne en 2017 sur la santé des jeunes :

- 6 élèves bretons sur 10 déclarent avoir déjà subi une forme de violence (une fois sur deux il s'agit de menaces verbales) ;
- Un tiers des élèves bretons a déjà commis des violences, le plus souvent des agressions verbales.

Ces dernières années, les violences ont pris une nouvelle ampleur notamment en lien avec les usages numériques. En France, 25% des collégiens déclarent avoir connu au moins une atteinte via internet. Au lycée, le nombre de victimes de vidéos, photos, rumeurs humiliantes sur internet est passé de 4,1% en 2015 à 9,9% en 2018.

- **La prostitution**

Dans le diagnostic pour la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle en Côtes d'Armor, réalisé par l'Amicale du Nid (Janvier 2020), il a été repéré sur le secteur de Lannion des phénomènes isolés de prostitution dans des maisons, appartements, hôtels, et des phénomènes de prostitution contre biens ou services. Ce diagnostic va

être suivi de l'installation d'une commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, qui permettra de travailler de manière coordonnée à l'échelle du département sur ce sujet.

VI. PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC PAR AXES

Les résultats du diagnostic territorial sont organisés selon **les 4 axes de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance**.

Pour chacun des 4 axes, seront exposés :

- Les **constats de territoire** en regard de la stratégie nationale ;
- Les **Pistes de travail** proposées pour la feuille de route du CISPD dans les années à venir.

■ AXE 1 - LES JEUNES : AGIR PLUS TOT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PREVENTION

Il s'agit de l'axe le plus dense et fourni de la stratégie. La nouveauté de cet axe par rapport à la précédente stratégie est l'accent mis sur la prévention de la délinquance chez les moins de 12 ans, afin d'agir au plus tôt. Les priorités des actions à mettre en œuvre doivent permettre de travailler à :

- L'identification des jeunes exposés à la délinquance et des nouvelles formes de délinquance,
- La sensibilisation et l'éducation auprès des jeunes : prévention primaire qui vise un public large en amont de fragilités repérées,
- Le renforcement de la prise en charge des jeunes en mobilisant de nouveaux outils, en lien avec les partenaires de l'éducation, de la santé et de l'insertion : prévention secondaire (vise à prévenir la dégradation de fragilités repérées) et tertiaire (vise à prévenir la récurrence et à favoriser la réinsertion).

Points de vigilance sur l'approche de cet axe :

- Il est ici question des jeunes comme population la plus à même de développer des fragilités et des comportements à risque, mais les constats et les actions peuvent aussi s'appliquer pour partie aux populations plus âgées ;
- Les échanges avec les partenaires font ressortir les facteurs de fragilité des enfants et des jeunes en général, pour autant cela n'implique pas qu'il y aura forcément un passage à l'acte vers des formes de délinquance de leur part. La stratégie nationale précise qu'« il convient de veiller scrupuleusement à éviter toute stigmatisation en procédant à l'égard de ces jeunes à un repérage trop systématique, mais en analysant au contraire leur situation avec discernement et sur des informations étayées ».

1- IDENTIFIER LES JEUNES EXPOSES A LA DELINQUANCE

La précédente stratégie privilégiait le public âgé de 12 à 25 ans. La nouvelle stratégie élargit ce public au moins de 12 ans pour renforcer les impacts des stratégies de prévention, et développer les capacités d'intervention en cas de manifestations précoces de facteurs de risque.

Ainsi, il s'agit de repérer, selon la tranche d'âge :

- Les situations apparentes de délaissement, d'absentéisme ou de décrochage scolaire ;
- Les jeunes en difficulté d'affiliation sociale et/ou familiale, exposés au risque de rupture de parcours et/ou de conduite à risque ;

- Les jeunes en difficulté d'insertion, notamment ceux « perdus de vue » ou invisibles ;
- Les jeunes signalés pour leur comportement perturbateur dans l'espace public ou leurs conduites à risque.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

Les entretiens avec les différents acteurs du territoire de Lannion Trégor Communauté posent les constats suivants :

- Les **établissements scolaires sont des acteurs majeurs** du repérage des situations de fragilité. C'est encore plus vrai pour les plus petites communes, moins dotées en services de proximité. Les **élus** sont également identifiés comme des maillons essentiels du repérage, au fait des problématiques vécues par les populations.
- Les **liens avec les forces de sécurité** sont variables selon les territoires, mais sont majoritairement des liens de proximité.

On distingue 3 types de territoire sur l'agglomération en matière de repérage :

- **Sur la commune de Lannion et dans les quartiers prioritaires en particulier** : un maillage dense d'acteurs éducatifs et sociaux (CCAS, MDD, Programme de Réussite Educative, Prévention spécialisée, Service Enfance-Jeunesse, Centres sociaux...) permet un repérage fin des situations et une mise en lien des acteurs pour accompagner les difficultés et proposer des actions de soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles.
- **Dans les communes de taille moyenne de l'agglomération** (Perros-Guirec, Plestin-les Grèves, Tréguier, Ploumilliau, etc.) : le rôle essentiel des CCAS et des Services Enfance-Jeunesse est souligné dans le repérage et l'accompagnement des situations, avec un relai vers la MDD en fonction des situations.
- **Dans les petites communes et territoires ruraux**: il y a moins de moyens pour repérer et accompagner les situations. Les élus et les établissements scolaires sont les acteurs les plus à même d'effectuer ce repérage et jouent un rôle essentiel, mais manquent parfois de solutions à proposer en relai, notamment en termes d' « aller vers ».

De manière générale, le partenariat se heurte parfois à la question du partage d'information et de la confidentialité concernant les situations, selon les cultures professionnelles et la délimitation des champs d'action de chacun.

En complément de ces constats, on peut noter :

- Les **fragilités** des pôles de Tréguier (taux de pauvreté de 18%) et de Plestin-Plouaret (taux de pauvreté de 13%) induisent une dégradation des situations de vies d'enfants et de jeunes.
- Des **situations dites « invisibles »**, (jeunes déscolarisés dès 12-13 ans, jeunes majeurs 18-21 ans) pour lesquelles une démarche d'aller vers est essentielle. Parfois, les situations sont repérées par un acteur tel que le bailleur social à l'occasion d'une visite dans le logement. Le relai doit pouvoir être rapidement pris par un acteur éducatif ou social afin d'éviter la dégradation de la situation.

- Des **situations « connues de tous »** et parfois très complexes à accompagner : autour de ces situations, un partenariat resserré est essentiel afin d'éviter le phénomène de renvoi entre institutions. Parfois, les acteurs se questionnent sur leur légitimité à organiser une réunion de concertation autour de ce type de situations.
- Une **banalisation des phénomènes d'addictions** (alcool, stupéfiants, jeux en ligne, réseaux sociaux...). La consommation d'alcool commence parfois dès 10-11 ans, y compris dans sphère familiale.
- L'alerte de nombreux partenaires sur la **santé mentale des jeunes** qui s'est fortement dégradée depuis la crise sanitaire : phobie scolaire, crises d'angoisse, mal-être profond, etc. Selon le rapport 2021 du Défenseur des Droits sur la santé mentale des enfants, il a été démontré que le premier confinement a conduit à une hausse générale des syndromes dépressifs et même à un doublement chez les 15-24 ans (10 % d'entre eux présentaient un syndrome dépressif en 2019, contre plus de 20 % en 2020). Un grand besoin de soutien et d'accompagnement des jeunes et des professionnels sur ce sujet est ressenti par les acteurs du territoire.

B. Pistes de travail pour faciliter le repérage et l'accompagnement des jeunes fragiles

6 pistes de travail ont été proposées pour améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes :

- **Le déploiement de la prévention spécialisée** à l'échelle de l'agglomération et particulièrement dans les pôles fragilisés. Si l'équipe de prévention spécialisée de l'association Beauvallon a la possibilité de travailler théoriquement à l'échelle de l'ensemble du territoire de LTC, ses moyens actuels ne lui permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes qui peuvent émaner des différents pôles, ni d'investir de nouveaux territoires. L'équilibre entre accompagnement individuel des jeunes et présence en espace public, entre réponse à la demande des acteurs et investissement de territoires moins demandeurs, fait également partie des défis à relever. Cette réflexion serait à mener en articulation étroite avec le Département des Côtes d'Armor, la prévention spécialisée entrant dans le champ de la protection de l'enfance.
- **Le développement des démarches de proximité et d'aller vers** sur les territoires : la mise en place, en 2021, d'une équipe mobile pédopsychiatrique sur le territoire, portée par la Fondation Bon Sauveur, et destinée à accompagner les jeunes de 10 à 18 ans en difficultés psychiques, va dans ce sens. De nombreux acteurs éducatifs et sociaux développent des formations et des démarches d'aller vers, il est important de poursuivre cette dynamique.
- **Le déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale** auprès des acteurs jeunesse (certains les mettent d'ores et déjà en place au vu des besoins), en lien avec le Contrat Local de Santé.
- **L'essaimage des dispositifs de soutien par les pairs**, entre jeunes. A titre d'exemple, depuis 2017, le Collège-Lycée St Joseph-Bossuet de Lannion met en place un « Réseau santé » avec l'association Addictions France. Des élèves sont formés à repérer et à écouter leurs pairs en difficulté, et à alerter les adultes en cas de situation complexe.

- Le renforcement des **actions de soutien à la parentalité**, développés par les acteurs enfance-jeunesse du territoire.
- **Les partenaires sont partagés sur la mise en place de groupes de travail** autour d'une ou plusieurs situations complexes de jeunes : certains y voient tout l'intérêt pour avancer ensemble, d'autres y voient un problème de respect de la confiance des personnes accompagnées et du secret professionnel. Il est à noter que la Stratégie nationale met l'accent sur le déploiement de ces groupes d'échanges dans le cadre des CISPD, avec des outils spécifiques de déontologie et de confidentialité. Ils pourraient prendre la forme d'une cellule spécifique qu'un partenaire pourrait activer en sollicitant le soutien du CISPD.

En résumé, concernant l'identification et le repérage des enfants ou des jeunes fragilisés, on peut noter que des dispositifs existent mais sont inégaux sur le territoire, et insuffisants pour répondre aux besoins, renforcés depuis la crise sanitaire. Les partenaires ont proposé de nombreuses pistes d'amélioration, notamment via le déploiement de démarches d'aller vers et le renforcement des moyens des acteurs spécialisés. La question de l'échange d'information entre partenaires dans un cadre sécurisé se pose également.

2- SENSIBILISER POUR PREVENIR LES FORMES DE DELINQUANCE

La stratégie nationale met l'accent sur l'importance de réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans), et de développer l'autonomie de réflexion des jeunes en s'appuyant sur des pairs.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, il existe un travail de **partenariat historique** entre les acteurs éducatifs dans le cadre du CISPD. Notamment, les établissements secondaires et les services jeunesse participaient à la mise en place d'actions de prévention commune sur des thématiques telles que les addictions ou la gestion des conflits. Cela a permis de toucher l'ensemble d'un niveau scolaire du territoire. Ce travail a perdu en dynamisme au cours des dernières années, ce qui est regretté par plusieurs acteurs.

De **nombreuses initiatives** des établissements (primaires, secondaires et supérieurs) services enfance - jeunesse, associations, existent, ponctuelles ou pérennes. Certaines sont très structurées et éprouvées. Une partie de ces actions sont soutenues financièrement par le CISPD dans le cadre de son appel à projets annuel. De qualité, et au plus proche des besoins des jeunes, ces dernières dessinent cependant des inégalités territoriales d'accès à la prévention.

Il est à noter une **baisse des actions de prévention** au cours des deux dernières années, liée au contexte sanitaire, accentuant les besoins en « rattrapage » pour éviter que des classes d'âge entières passent au travers de sujets essentiels.

Enfin, le **déploiement des actions de prévention vers les moins de 12 ans au titre du CISPD**, intéresse les acteurs du territoire, mais pas au détriment des actions vers le secondaire et le supérieur, qui gardent toute leur importance. Cela suppose de trouver la manière de travailler avec les nombreuses

écoles primaires et les accueils de loisirs. Un travail d'approche pourrait être conduit, en parallèle de la conduite d'une action pilote, à l'échelle d'un pôle de LTC, par exemple.

B. Pistes de travail

Les pistes de travail viennent interroger le rôle de coordination du CISPD, son positionnement vis-à-vis du « terrain », et les moyens dévolus à la mise en œuvre de ses actions.

- **Certains acteurs font part d'un besoin d'information concernant les structures** susceptibles d'intervenir sur différentes thématiques, et concernant les outils disponibles. Une communication régulière et thématique permettrait d'alimenter les différents projets de sensibilisation.
- **Des espaces d'échange, de partage d'expériences**, ainsi que l'appui méthodologique pour le montage d'actions sont également sollicités. Le dépôt de **projets inter-acteurs** dans le cadre de l'appel à projets du CISPD pourrait être encouragé.
- La conduite de certains projets de prévention **coordonnés à l'échelle du territoire LTC ou des pôles** sur des périodes clés (entrée en cycle 3, en 6^e, en 2nde) pourrait permettre de réduire les inégalités territoriales.

Les thèmes primordiaux à développer en termes de sensibilisation pour les acteurs rencontrés :

- Les compétences psycho-sociales, dès le plus jeune âge ;
- L'usage des écrans, d'internet et des réseaux sociaux ;
- L'égalité femmes-hommes, les relations amoureuses, le consentement ;
- Les addictions ;
- La lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement.

Plusieurs acteurs soulignent l'importance de ne pas aborder systématiquement les comportements des jeunes sous un regard négatif mais aussi de valoriser leurs actions positives et les usages positifs qu'ils peuvent faire des outils à leur disposition.

Egalement, ils suggèrent d'associer les parents à ces actions lorsque c'est possible.

3- RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EXPOSEES A LA DELINQUANCE OU A LA RECIDIVE

La stratégie nationale propose une série de mesures pour renforcer la prévention secondaire (pour prévenir la dégradation de fragilités repérées) et la prévention tertiaire (accompagnement des personnes –jeunes et moins jeunes- qui sont ont commis des actes de délinquance, et diminuer les risques de récidive). Ces actions sont pluri-thématiques (santé, parentalité, éducation, insertion socio-professionnelle, justice...) et implique une grande diversité d'acteurs. Les entretiens menés avec les professionnels travaillant auprès des publics concernés sur le secteur de Lannion Trégor Communauté nous amènent à concentrer la réflexion sur certains points saillants de la prise en charge actuelle, marquée par des actions remarquables d'un côté, et par certains manques importants de l'autre.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

- **Des partenaires mobilisés et des dispositifs qui fonctionnent**

Des actions exemplaires sont développées sur le territoire, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes dont les fragilités sont repérées :

- Les **chantiers éducatifs de la prévention spécialisée** : ces chantiers, développés depuis plusieurs années en partenariat avec le bailleur social Terres d'Armor Habitat (8 chantiers en 2021) et la municipalité de Trégastel (2 chantiers en 2021) permettent de proposer à des jeunes de 16 à 25 ans, dont les fragilités sont repérées, une première expérience de travail avec un accompagnement éducatif adapté.
- **Les actions de l'association La Tribu de Tachenn** avec les jeunes en errance : cette structure, dont le travail est reconnu nationalement, propose aux jeunes de participer à des chantiers de bûcheronnage, dans une dynamique collective et partenariale favorisant l'accès aux droits et la réduction des risques.

D'autres actions ont fait leurs preuves auprès d'auteurs d'actes de délinquance :

- Les **actions de responsabilisation des auteurs de violence conjugale** : stages avec l'Association Départementale d'Alternatives Judiciaires (ADAJ), parcours en maison d'arrêt avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces stages permettent à l'auteur de prendre du recul sur ses actes et leurs conséquences, et de travailler sur les représentations intergenres et la gestion des émotions.
- Les **mesures de réparation** mises en place par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), et les **Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)** mis en place par le SPIP. Ces deux dispositifs, qui permettent aux auteurs de réparer symboliquement leur acte par l'accomplissement d'un travail utile à la collectivité, reposent sur un partenariat fort avec les acteurs publics et associatifs du territoire, qui peut encore être développé.
- Les **dispositifs d'accès aux soins et d'addictologie** : Le SPIP oriente 80% des personnes suivies vers le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Malgré des délais importants de prise en charge, cet accompagnement est essentiel.

- **Des manques dans les accompagnements :**

Les partenaires ont souligné les manques existants dans la prise en charge des personnes exposées à la délinquance ou à la récidive :

- Le déficit d'hébergements adaptés sur le territoire pour:
 - Les **adolescents au comportement difficile** suivis par la PJJ qui ne trouvent pas leur place en foyer ou en famille d'accueil. Une unité d'hébergement éducative collective sur le département serait adaptée. Actuellement, certains jeunes sont placés dans l'unité d'hébergement éducative collective en Ille-et-Vilaine, régulièrement saturée.
 - **Certains auteurs de violences conjugales** : pour favoriser le maintien au domicile de la victime et des enfants, et mettre en place un accompagnement social, financier et d'insertion avec l'auteur.
 - Les **auteurs d'acte de délinquance SDF** : l'errance est criminogène et renforce le risque de récidive.

Ces deux dernières populations ne rentrent pas dans les catégories prioritaires pour l'accès à l'hébergement d'urgence.

- Une prise en charge insuffisante en matière de **santé mentale**, pour les auteurs et les victimes. Les délais d'attente sont généralement longs pour les consultations en Centres Médico-Psychologiques (CMP)/CMPEA (Centres Médicaux Psychologiques pour Enfants et Adolescents), même s'il existe des prises en charge en urgence.

B. Pistes de travail

- **Soutenir et renforcer** les actions qui fonctionnent ;
- Développer l'accueil de **mesures de réparation et de TIG** sur le territoire par de nouveaux acteurs en réponse aux besoins de la PJJ et du SPIP : secteur associatif, horaires atypiques, possibilité de passerelles vers l'Insertion par l'Activité Economique, etc.
- Augmenter le recours au **Rappel à l'Ordre** par des conventions entre les communes et le parquet. Le Rappel à l'Ordre permet au Maire, Officier de police judiciaire, de convoquer en mairie, après consultation du parquet, les auteurs d'incivilité, d'infractions aux arrêtés de police du Maire et d'infractions à la sécurité routière. Il permet une réponse institutionnelle simple et rapide et une alternative à la verbalisation de l'auteur de troubles mineurs à l'ordre public ;
- Participer au dialogue à l'échelle intercommunale et départementale sur les **besoins spécifiques en hébergement** ;
- Renforcer les moyens d'accompagnement en **santé mentale**, en lien avec le Contrat Local de Santé

En conclusion, au vu des constats de territoire et pistes de travail relevés sur les 3 orientations de ce premier axe de la Stratégie nationale, on peut souligner les besoins suivants :

- **Augmenter les capacités de repérage et d'accompagnement** des jeunes fragiles, en particulier dans les zones du territoire moins dotées en services d'action éducative et sociale, dans une dynamique d'aller vers ;
- **Renforcer la coordination des actions de prévention** primaire à l'échelle du territoire ;
- **Appuyer le développement de réponses** aux besoins non couverts, notamment en hébergement et en santé mentale, des personnes exposées à la délinquance et à la récidive.

■ AXE 2 – ALLER VERS LES PERSONNES VULNERABLES POUR MIEUX LES PROTEGER

Il s'agit de protéger les personnes vulnérables le plus en amont possible et adapter les interventions des acteurs pour mieux recevoir les victimes: personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violence, mineurs. L'objectif de cet axe est de repérer les personnes vulnérables pour permettre aux différents opérateurs du territoire de les accompagner ou de les orienter vers les dispositifs compétents. Comme pour le premier axe, le réseau de partenaires présents sur le territoire est très important. L'accompagnement doit être renforcé par le déploiement des ISCG (Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie).

1- FACILITER L'IDENTIFICATION DES PERSONNES VULNERABLES ET DES CHAMPS D'INTERVENTION

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

Sur le territoire, les personnes identifiées comme vulnérables par les acteurs sont principalement:

- **Les femmes et les enfants victimes de violences intrafamiliales**

Le réseau local, structuré depuis une dizaine d'années au sein du comité violences intrafamiliales (VIF), regroupant acteurs sociaux (MDD, CCAS, AMISEP...), Police, Gendarmerie, Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG), acteurs du droit et de la justice (CIDFF, parquet), acteurs de santé (hôpital de Lannion, Fondation Bon Sauveur), est relativement bien organisé pour repérer les situations, même s'il reste difficile de repérer l'ensemble des situations sur ce sujet.

De la même manière que pour le repérage de situations de jeunes (axe 1), il y a une vigilance à avoir sur les territoires marqués par les problèmes de mobilité et de précarité (pôle de Plestin-Plouaret, pôle de Tréguier notamment).

- **Les personnes âgées isolées, les personnes porteuses de handicap**, qui peuvent être victimes de maltraitance ou d'escroquerie.

Les acteurs d'accordent à dire que le repérage est difficile car les situations sont souvent cachées, à moins d'un fait marquant. Les structures d'aide à domicile sont un des acteurs importants du repérage dans ces situations. L'association ALMA 22 (Centre Départemental d'Ecoute, de Prévention des Maltraitements, de Promotion de la Bienveillance des Personnes Agées et des Majeurs en situation de Handicap), qui tient une permanence d'écoute départementale, est également un acteur ressource.

Essentielles au repérage des victimes, les **actions de formation et de sensibilisation** déployées sont les suivantes :

- **Formation des professionnels** : une culture commune pluri professionnelle s'est développée depuis une dizaine d'années au sein du Comité VIF de LTC, perçu comme l'un des plus actifs du département : réunions de réseau, formations et analyse de pratiques permettent de travailler ensemble autour des situations, ce qui est souligné unanimement comme très positif par les acteurs.

- **Formation des élus du territoire** fait l'objet de propositions ponctuelles, notamment de la part de la Gendarmerie. Un programme d'actions de formations régulières avec des apports diversifiés permettrait de renforcer la capacité des élus à agir sur ce champ.

- **Sensibilisation du grand public**, on peut compter:
 - Les actions du *Collectif 25 novembre*, issu du Comité VIF, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - La distribution de plaquettes, affichages (ex : *Et si c'était moi ?*), dans de nombreux lieux ressources et lors d'événements phares ;
 - Le développement des actions d'information et de protection de la Police Nationale et de la Gendarmerie, notamment sur les escroqueries.

B. Pistes de travail

- **Identifier et qualifier les phénomènes de maltraitance** des personnes âgées ou porteuses de handicap en se rapprochant notamment de l'association ALMA 22 ;
- Continuer à développer les **permanences délocalisées** des structures d'aide et de soutien aux victimes dans les territoires les moins pourvus ;
- Travailler la sensibilisation et le repérage des violences dans les **couples de jeunes** ;
- Interroger la **portée territoriale du Comité VIF** : aujourd'hui centré principalement sur Lannion, son élargissement ou sa duplication à d'autres pôles du territoire renforcerait le maillage des acteurs ;
- Renforcer le **travail thématique du Comité VIF**, par exemple sur les auteurs de VIF ;
- Poursuivre et développer les **actions de formation et de sensibilisation** élus, professionnels et grand public sur l'ensemble du territoire sur les publics identifiés ci-dessous (femmes et enfants victimes de violence intrafamiliale, personnes âgées et personnes porteuses de handicap).

2- ADAPTER LES MODALITES D'INTERVENTION, DEVELOPPER LA PRISE EN CHARGE GLOBALE

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

- **Des progrès importants ont été effectués** ces dernières années sur la prise en charge des victimes de VIF:
 - Formation des policiers et gendarmes, référents VIF dans les brigades ;
 - Mise à disposition d'une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie, fruit d'une convention tripartite Préfecture 22 / Conseil départemental des Côtes d'Armor / Lannion-Trégor Communauté, depuis 2019. Il s'agit d'une avancée majeure dans l'accompagnement des victimes dont les résultats sont unanimement salués ;
 - Les faits de VIF font systématiquement l'objet d'un renseignement judiciaire. Le TGI de Saint-Brieuc apporte la plus grande attention aux situations et met en place de nombreuses procédures de comparution immédiate pour fait de VIF ;
 - Installation par la Gendarmerie d'une maison de protection des familles en Côtes d'Armor en 2022.
- **La prise en charge globale des victimes** est travaillée depuis de nombreuses années en cohérence avec les partenaires: lieu d'accueil Le Pas, permanences CIDFF, ADAJ, MDD, Hôpital

de Lannion, Fondation Bon Sauveur, actions collectives portées par le CCAS de Lannion, Mouv'elles, la Caverne solidaire...

- Cependant de nombreuses victimes **ne portent pas plainte** (à l'échelle nationale: entre 80 et 90%) par peur ou par manque de confiance dans le système judiciaire : les efforts doivent donc être poursuivis.
- **De nouveaux outils de protection des victimes ont fait leur apparition ces dernières années** : Téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, bouton mon sheriff. Il est intéressant d'avoir une palette d'outils à disposition selon les cas de figure et les souhaits et possibilités des victimes.

B. Pistes de travail

- Renforcer les **capacités d'accompagnement psychologique** des victimes, notamment des enfants qui sont victimes indirectes des situations : si des prises en charge en urgence existent pour les situations les plus criantes, les délais de prise en charge « classique » ne permettent pas de répondre aux besoins ;
- Continuer à développer le **travail de coordination avec les médecins** et les professionnels de santé, notamment avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Trégor) ;
- Poursuivre le **travail sur le dépôt de plainte** en dehors des commissariats (hôpitaux, MDD...) ;
- Développer **l'offre d'hébergement pour victimes** avec un accompagnement social et psychologique adapté, de nombreuses communes du territoire étant demandeuses de créer ce type d'hébergement ;
- Renforcer le **travail de coordination autour de la prise en charge des auteurs** de violences intrafamiliales ;
- Etudier la possibilité de signer un **Plan de lutte contre les violences faites aux femmes** dans le cadre du plan départemental, tel que l'a fait l'agglomération de Saint-Brieuc.

En conclusion, au vu des constats de territoire et pistes de travail relevés sur les 2 orientations de ce deuxième axe de la Stratégie nationale, on peut souligner les besoins suivants :

- **Travailler le repérage** des situations de victimes peu ou mal connues ;
- Continuer à **renforcer les liens partenariaux** sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre les **efforts de sensibilisation et de formation** du public, des élus et des professionnels ;
- Accompagner les **réponses aux besoins des victimes** peu ou mal couverts, notamment en termes d'hébergement de secours et de santé mentale.

■ AXE 3 – LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

C'est une des nouveautés de la stratégie nationale : il s'agit d'associer la population à la production de tranquillité publique, par des outils de participation citoyenne tels que la médiation, les marches exploratoires dans les quartiers, etc. La société civile doit également être sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes: monde sportif, entrepreneuriat engagé, notamment.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

Voici les actions repérées permettant d'associer les citoyens à la production de tranquillité sur le territoire :

- **Les diagnostics en marchant** : Il s'agit de faire ensemble le tour d'un quartier ou d'une zone, habitants, élus, services et associations concernées, afin que les habitants puissent relever les points qui posent problème, en tant qu'experts de l'utilisation de cet espace. Les propositions d'amélioration, issues de cette concertation, peuvent concerner autant l'aménagement urbain (luminaires, dispositifs de limitation de vitesse...), que les pratiques d'utilisation de l'espace public.

Ces diagnostics en marchant ont déjà été mis en place dans les quartiers prioritaires de la ville de Lannion, ainsi qu'à Trébeurden, à l'initiative de la commune.

- **Les dispositifs de médiation** : la médiation permet notamment d'agir en prévention de conflits ou de troubles à l'ordre public, et de favoriser la responsabilisation des personnes dans leurs actions. Elle facilite les relations et favorise l'accès au droit, et peut aussi intervenir en résolution de conflits (de voisinage par exemple).

Sur le territoire de LTC, ont été repérés les dispositifs suivants :

- **Poste de médiatrice adulte-relai** au sein des quartiers prioritaires de Lannion. Sa présence permet de faire le lien entre habitants, institutions et partenaires, et de renforcer l'accès aux droits ;
- **Médiateur bénévole à Trébeurden** afin de traiter les litiges, principalement de voisinage. En 2021, le médiateur a traité 17 litiges entre voisins, dont 10 ont débouché sur un engagement moral ou une action concrète ;
- **Malle de prévention** : il s'agit d'une démarche portée par le Collectif Orange Bleue sur l'ensemble de la Bretagne, et dont LTC est structure relai sur le territoire depuis de nombreuses années. Une malle de prévention contenant du matériel (flyers, éthylotests, bouchons d'oreille, préservatifs...) est mise à disposition des organisateurs d'événements festifs (soirées étudiantes et festivals notamment), dans une démarche de prévention santé et de sécurité pour les participants. Le stand de prévention est tenu par des bénévoles des événements spécifiquement formés à la démarche de réduction des risques et au non-jugement. Bien repéré, ce dispositif porte ses fruits.

- **Maraudes de prévention lors des soirées festives** : elles sont pratiquées à Trébeurden sous l'impulsion de l'équipe municipale depuis plusieurs années lors des soirées estivales. En centre-ville de Lannion, les maraudes ont été expérimentées lors des soirées festives étudiantes en 2021, avec une offre de transport. Cette action, coordonnée par le CIAS de LTC dans le cadre du CISP, rassemble plusieurs acteurs jeunesse du territoire (Service Jeunesse de la ville de Lannion, Prévention spécialisée, Mission Locale), avec l'accompagnement de l'association Addictions France. Suite aux retours positifs des jeunes, des forces de sécurité et des commerçants, cette action est reconduite et développée en 2022.
- o Le dispositif des **veilleurs municipaux** dans les communes de l'agglomération avec la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor. Dans chaque commune, le Maire désigne un membre du Conseil municipal ou une personne qualifiée en tant que « veilleur » afin qu'il puisse repérer des situations de jeunes qui auraient besoin d'un accompagnement (emploi, formation, logement, santé), et de leur proposer une orientation vers la Mission Locale. Cela doit permettre de « tisser une toile la plus dense possible ». Ce dispositif participe du repérage de situations tel que présenté dans l'Axe 1 de la Stratégie Nationale.

B. Pistes de travail

- **Développer les diagnostics en marchant et les marches exploratoires** : avec les jeunes, avec les femmes, etc.

Cela suppose de faire connaître la méthodologie d'action auprès des acteurs locaux, et nécessite une bonne coordination avec les services techniques communaux et intercommunaux pour apporter des réponses concrètes aux problèmes soulevés, sous peine de créer de la frustration pour les participants.

- Poursuivre les actions de **maraudes et veilles nocturnes** en favorisant l'implication des jeunes en tant que médiateurs pairs ;
- Renforcer le travail de **partenariat avec la Police et la Gendarmerie** sur les dimensions de prévention et de liens aux habitants ;
- Développer les **actions de sensibilisation des élus** face à l'agressivité avec la Police et la Gendarmerie.

En conclusion, au vu des constats de territoire et pistes de travail relevés sur les deux orientations de ce troisième axe de la stratégie nationale, les besoins suivants sont à souligner :

- **Promouvoir et valoriser les actions** d'associant la population à la prévention de la délinquance et de participer à la vie locale par des formations et retours d'expériences locaux et nationaux ;
- **Soutenir les acteurs locaux** qui souhaiteraient initier ou renforcer ce type de démarches, et favoriser la coordination des initiatives.

■ AXE 4 – LE TERRITOIRE, VERS UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET RENOVÉE

Selon la Stratégie nationale, chaque territoire doit adopter une stratégie cohérente avec ses réalités, coordonnée efficacement par les acteurs du territoire dans une gouvernance redéfinie : pilotage par le préfet de département, articulation du rôle du maire et du président d'intercommunalité, soutien de l'échelle nationale à la mise en œuvre de la stratégie de prévention de la délinquance.

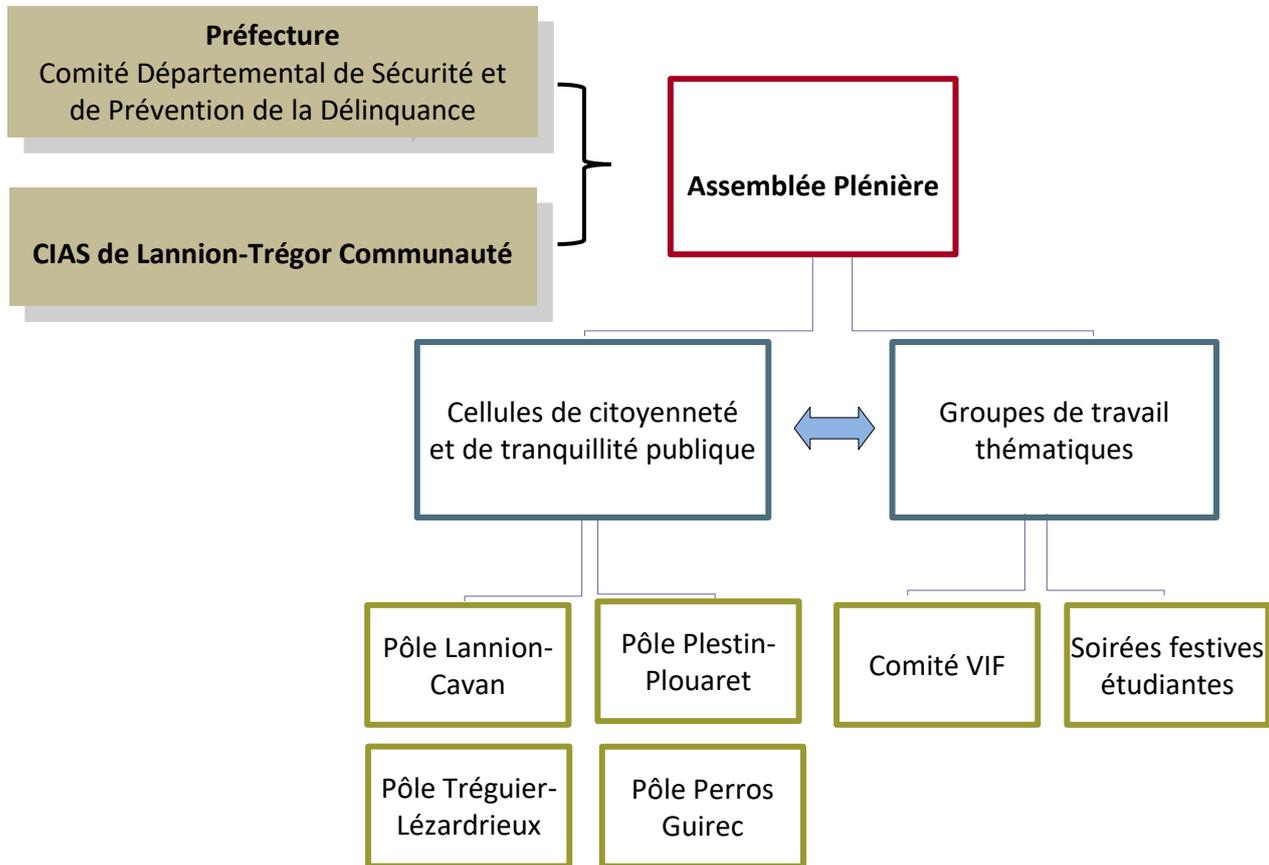
1- SCHEMAS D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE DU CISPDR

➤ Priorités de la stratégie nationale:

- **Réaffirmer le pilotage par le préfet de département :**
 - S'appuyer sur le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance et le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance ;
 - Rationaliser le soutien financier entre les différents échelons : coordonner les dispositifs de soutien financier au sein d'un comité des financeurs, élaborer des conventions partenariales pluriannuelles afin de sécuriser l'engagement des partenaires, notamment associatifs ;
 - Promouvoir de nouveaux outils d'évaluation : évaluations, enquêtes de satisfaction, études scientifiques, observatoires.
- **Conforter le rôle du maire et du président d'intercommunalité** dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance
 - *Niveau communal:* exercice du pouvoir de police, intervention individualisée, conduite d'actions locales de prévention
 - *Niveau intercommunal:* animation et coordination de la politique de prévention de la délinquance, appui technique au profit des communes, formations et actions mutualisées...
- **Animer la stratégie au niveau national** par le SG –CIPDR (Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation): offre de services et de formation en direction des acteurs locaux, initiation d'expérimentations, valorisation d'expériences, etc.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

SCHEMA D'ORGANISATION ACTUEL DU CISPD DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

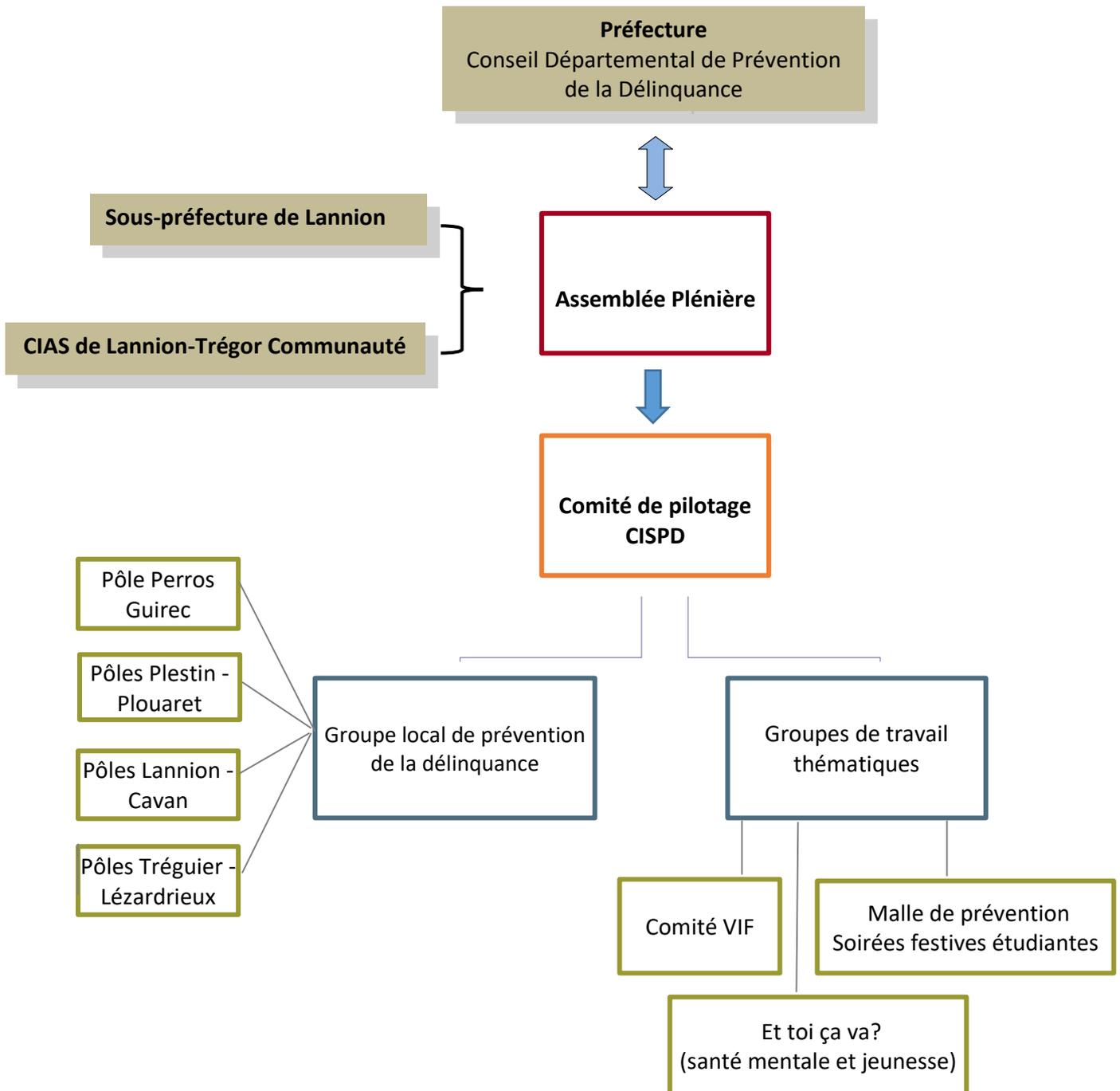


- **L'Assemblée plénière** réunit une fois par an l'ensemble des acteurs du CISP afin de partager le bilan de l'année écoulée et les perspectives de l'année à venir. Elle permet également la présentation de projets ou de dispositifs mis en place par les acteurs du territoire. Les acteurs interrogés se prononcent plutôt en faveur de son maintien, afin de conserver un temps de rencontre commun au moins une fois par an.
- Les **Cellules de citoyenneté**, selon la loi du 5 mars 2007, sont des instances réunissant le maire et les professionnels concernés autour d'une famille dans le cas de difficultés spécifiques. Telles qu'elles sont pratiquées sur le territoire de LTC, elles réunissent l'ensemble des acteurs du CISP de chaque pôle pour un bilan annuel. Les acteurs sont partagés sur leur maintien, certains les estiment très importantes pour les élus des territoires notamment, d'autres les trouvent insuffisamment opérationnelles.

- Des **Groupes de travail** existent (comité VIF, groupe de travail soirées festives étudiantes) mais selon certains acteurs, ne sont pas assez nombreux par rapport à ce qui existait auparavant, distendant les liens entre les acteurs de terrain et l'agglomération.

B. Pistes de travail

PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION DU CISPD DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE



Voici les propositions émanant du diagnostic :

- S'inscrire dans les **schémas départementaux** (CDPD, PDPD) et renforcer le dialogue à l'échelle départementale, concernant notamment la prévention jeunesse et l'aide aux victimes ;
- Maintenir l'**Assemblée plénière** annuelle ;
- **Instaurer un comité de pilotage du CISPD** rassemblant les signataires du futur Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, afin de suivre l'application des mesures de ce contrat et le fonctionnement des différentes instances ;
- Transformer les cellules de citoyenneté en **groupes locaux de prévention de la délinquance**, qui se réuniraient une fois par an et par pôle et dont les missions seraient de :
 - Partager l'analyse de la situation de la délinquance sur le territoire ;
 - Valoriser les actions de prévention mises en place sur le territoire ;
 - Dessiner des pistes de travail prioritaires pour le territoire.
- Renforcer les **groupes de travail thématiques** pour :
 - Nourrir les acteurs et les relations partenariales à l'échelle de l'agglomération ou par regroupement de pôles, avec une dimension de formation et de projets ponctuels communs ;
 - Mener des actions transversales, en particulier sur la prévention jeunesse, en lien avec les services jeunesse du territoire.

2- DIMENSION FINANCIERE DU CISPD

La stratégie nationale appelle à rationaliser le soutien financier entre les différents échelons : coordonner les dispositifs de soutien financier au sein d'un comité des financeurs départemental, élaborer des conventions partenariales pluriannuelles afin de sécuriser l'engagement des partenaires, notamment associatifs. Elle appelle également à conforter le rôle des coordonnateurs de CISPD.

A. Constats de territoire en regard de la stratégie nationale

Les moyens dévolus au CISPD de LTC sont les suivants :

- Appel à Projets annuel pour financer des projets de prévention de la délinquance portés par les acteurs du territoire, pour une enveloppe de 82 000 € en 2022 ;
- Enveloppe de 10 000 € en 2022 pour le financement de projets coordonnés par le CIAS (ex : événement du 25 novembre, malle de prévention...)
- Une mission de coordination et d'animation du CISPD au sein du service Cohésion sociale du CIAS.

Les retours des acteurs interrogés sur le fonctionnement de l'appel à projets du CISPD sont les suivants :

- L'appel à projets annuel du CISPD correspond bien aux structures qui mettent en place **annuellement des projets d'envergure modeste** (ex: une action de sensibilisation spécifique, un stage...);
- Il **correspond mal aux structures qui travaillent toute l'année sur le territoire** dans une démarche de prévention et/ou d'aide aux victimes : ces structures auraient besoin de conventions pluriannuelles d'objectifs afin de sécuriser leur action dans la durée et de limiter le travail administratif chronophage de l'AAP annuel, qu'elles démultiplient auprès des autres financeurs (autres EPCI, Etat...);
- Certains acteurs **ne connaissent pas** l'existence de l'AAP CISPDP ;
- Le **versement complet de la subvention** après la réalisation de l'action peut mettre en difficulté la trésorerie de certains acteurs.

B. Pistes de travail

Afin d'ajuster l'organisation financière du CISPDP aux objectifs du futur Contrat local de sécurité, les propositions suivantes peuvent être étudiées :

- Scinder l'**AAP en deux enveloppes** : une dédiée aux conventions pluriannuelles d'objectifs (en lien avec la stratégie nationale) et une pour les projets de prévention ponctuels ;
- Soutenir exclusivement **les projets cohérents avec la Stratégie nationale** de prévention de la délinquance 2020-2024 ;
- Veiller à la **dimension intercommunale** des projets déposés et privilégier les **projets partenariaux** ;
- Renforcer la **diffusion de l'AAP**, notamment auprès des établissements scolaires et supérieurs ;
- Transformer le **dossier de subvention en CERFA** afin de l'harmoniser avec les autres dossiers des cofinanceurs des actions ;
- Verser **une part de la subvention à l'acceptation du dossier**, permettant la réalisation des projets sans mise en difficulté de la trésorerie des acteurs ;
- **Renforcer la coordination** avec les financeurs départementaux (FIPD, MILDECA...);
- **Ajuster si nécessaire les moyens** dévolus à la coordination du CISPDP en fonction des orientations prises dans le futur Contrat local de sécurité.

En conclusion, au vu des constats de territoire et pistes de travail relevés sur ce quatrième axe de la Stratégie nationale, on peut souligner les besoins suivants :

- **Renforcer la coordination et le pilotage du CISPDP** en apportant des compléments au schéma de gouvernance ;
- **Maintenir et développer le lien** avec les instances de l'échelon départemental ;
- **Ajuster l'organisation financière du CISPDP** afin de permettre le déploiement des objectifs du futur Contrat local de Sécurité.

VII. CONCLUSION

Ce diagnostic du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lannion-Trégor Communauté est l'occasion d'arrêter le regard sur le travail accompli par l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent dans ce champ depuis de nombreuses années, et d'en souligner les réussites et les marges d'amélioration. La Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 nous invite à **consolider certains acquis et à développer de nouvelles pistes de travail** pour répondre aux besoins actuels tout en s'ajustant aux réalités territoriales.

Notre territoire est peu criminogène. **Notre attention doit se porter sur les phénomènes existants** (addictions, violences intrafamiliales, harcèlement et violence scolaire, notamment) afin de travailler des **réponses coordonnées** en termes de prévention de la délinquance et de la récidive.

Le CISPD a un rôle clé à jouer pour renforcer le repérage et la prévention sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les **zones les moins dotées en services d'action sociale et éducative**. Il peut **faciliter la coordination** des acteurs en cas de problématiques spécifiques, et impulser des dynamiques partenariales pour déployer des outils et réponses pertinentes et innovants. Le **renforcement de sa gouvernance** confirmera sa légitimité et sa capacité d'action auprès de l'ensemble des acteurs qui le composent.

LISTE DES ACTEURS RENCONTRES EN ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC

NOM	FONCTION	STRUCTURE
BARDYN Isabelle	Proviseure adjointe	Lycée Félix Le Dantec
BARON Nadine	Directrice	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Côtes d'Armor
BARREAUD Vincent	Enseignant chercheur/ Service Intermédiation	ENSSAT
BELBACHIR Hassan	Responsable adjoint Service Jeunesse Vie scolaire et Sports	Commune de Perros Guirec
BILLAUD Benoit	Travailleur social	Centre Communal d'Action Social de Plestin les Grèves
BONABAL Régine	Adjointe au Maire en charge de la Police du Maire	Commune de Plestin les Grèves
BOUCAUD Isabelle	Conseillère insertion / Référente santé	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
BOURTOURAUULT Hervé	Directeur	Centre social Saint-Elivet
CADIEU-MIGNON Claude	Chef du Service Action sociale de proximité Trégor Nord	Maison du Département de Lannion
CLOAREC Morgane	Conseillère Principale d'Education	Collège-Lycée Saint Joseph-Bossuet
DEPARPE Robin	Secrétaire	Association des Etudiants de l'ENSSAT
FERRIER Florence	Travailleuse sociale	Centre Communal d'Action Sociale de Tréguier
FOURNIER Philippe	Directeur	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Côtes d'Armor
FRIDERICH Chantal	Directrice site de Lannion	Habitat Jeunes en Trégor Argoat
GAUDIN Karole	Présidente	Association des Etudiants de l'ENSSAT

GENDRON Aurélie	Directrice	Association Départementale d'Alternatives Judiciaires
GIBET Christelle	Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie	Maison du Département de Lannion
GUILLOU Vincent	Cadre Supérieur de Santé / Référent de Site	Institut de Formation des Professionnels de Santé
HUBERT Nathalie	Directrice adjointe Pôles Lannion-Paimpol	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor
JEUNEMAITRE Martine	Direction des Sécurités	Préfecture
KERDRAON Daniel	Commandant	Commissariat de Police de Lannion
KERDUDO Alexandra	Responsable Agence Trégor	Terres d'Armor Habitat
LE BEGUEC Marylise	Conseillère Principale d'Education Lycée Général	Lycée Félix Le Dantec
LE CARRER Yann	Responsable Service Jeunesse	Ville de Lannion
LE LANN Stéphanie	Juriste	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Côtes d'Armor
LE MOUHAER Gaëlle	Conseillère Principale d'Education Lycée Général et Technologique	Lycée Félix Le Dantec
LE PROVOST Laure	Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture des Côtes d'Armor
LEROY Nadia	Ressources Humaines / Vie étudiante	IUT de Lannion
MAINGUY Mme	Conseillère Principale d'Education Lycée Professionnel	Lycée Félix Le Dantec
MAO Sébastien	Chef de service – Pôle Prévention	Association Beauvallon
MILES Mickaël	Chef de service Hébergement-Santé	AMISEP Kerlann
MUSART Véronique	Responsable Unité Educative en Milieu Ouvert secteur Guingamp / Rostrenen	Protection Judiciaire de la Jeunesse
NIHOUARN Françoise	Elue communautaire en charge de la politique de la Ville, de la	Lannion Trégor Communauté

	prévention de la délinquance et des gens du voyage	
NOGUES Alban	Commandant	Gendarmerie de Lannion
OMNES Dominique	Infirmière	IUT de Lannion
PERRU Julien	Coordonnateur Enfance	CIAS Lannion Trégor Communauté
RAOUL Gildas	Responsable Service Jeunesse Vie scolaire et Sports	Commune de Perros Guirec
RAVENEAU Valérie	Cheffe d'établissement	Collège-Lycée Saint Joseph- Bossuet
REGNAULT Bertrand	Responsable Service Enfance Jeunesse et Affaires scolaires	Commune de Plestin les Grèves
REMY-BOSSARD Céline	Directrice	Centre social L'Horizon
ROUZIERE Yanne	Directrice adjointe Lycée et Lycée Hôtelier	Collège-Lycée Saint Joseph- Bossuet
SERADIN Christelle	Directrice	Centre Communal d'Action Sociale de Lannion
SMITS Carine	Coordinatrice Petite Enfance - Parentalité	CIAS de Lannion Trégor Communauté
TIREL Elisabeth	Conseillère technique de proximité Enfance-Famille	Maison du Département de Lannion
TOUPIN Karine	Infirmière	Collège-Lycée Saint Joseph- Bossuet
WOJCIECHOWSKI Mme	Proviseure adjointe	Lycée Félix Le Dantec

SOURCES

- **Intercommunales**

- Diagnostic local de sécurité, 2009, Lannion Trégor Communauté,
- Contrat local de sécurité 2013-2015, Lannion Trégor Communauté,
- Bilans 2020 et 2021, CISPD, Lannion-Trégor Communauté,
- Comptes rendus des cellules de citoyenneté et de tranquillité publique de Lannion-Trégor Communauté, septembre 2021,
- Comptes rendus des assemblées plénières du CISPD de Lannion-Trégor Communauté du 10/11/2021 et du 07/04/2022,
- Statistiques du commissariat de Lannion, 2021,
- Statistiques de la gendarmerie de Lannion, 2021,
- Diagnostic partagé en santé de Lannion-Trégor Communauté, 2019,
- Contrat de ville de Lannion-Trégor Communauté, 2015-2022,
- Analyse des besoins sociaux de Lannion-Trégor Communauté, COMPAS, novembre 2021.

- **Départementales**

- *Diagnostic local de sécurité*, centre intercommunal d'action sociale, Guingamp-Paimpol agglomération, 2021,
- *Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique*, service statistique ministériel de la sécurité intérieure des Côtes d'Armor,
- *Plan d'actions départemental « Prévention de la délinquance » 2020-2024*, préfecture des Côtes d'Armor,
- *Diagnostic pour la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle en Côtes d'Armor*, janvier 2020,
- *Déclinaison départementale des mesures de lutte contre les violences faites aux femmes*, Conseil départemental de prévention de la délinquance des Côtes d'Armor, mise à jour le 15/03/2022.

- **Régionales**

- *Les addictions en Bretagne, tableau de bord 2017*, Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB).
- *La santé des jeunes scolarisés en Bretagne*, Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB), 2017.

- **Nationales**

- *Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024*.
- *Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité »*, ministère de l'intérieur, 2019.
- *Baromètre santé 2017*, Agence nationale de santé publique et Observatoire français des drogues et toxicomanies.

- *Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple*, Ministère de l'intérieur, 2020.
- *Santé mentale des enfants : le droit au bien-être*, Défenseur des droits, rapport 2021.
- *Politique française de lutte contre le harcèlement entre élèves*, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, novembre 2020.
- *Les acteurs de la prévention de la délinquance : les anti-héros du quotidien*, Les cahiers du développement social urbain, n°74, 2^{ème} semestre 2021.
- Echanges du réseau RN3C, Réseau national des coordinateurs-trices de CLSPD(R), CISPD(R) et CMSPD.
- Site « Données locales », INSEE.